

DEMANDE DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ (UAL) :

Procédure de signalement :
se référer au site internet www.ne.ch/oes

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Rue de l'Ecluse 67
Case postale 3016
2000 Neuchâtel

☎ 032 889 58 55

✉ OESN@NE.CH



ÉCOLE SPÉCIALISÉE DU CERAS

Rue du 12-Septembre 11
2300 La Chaux-de-Fonds

☎ 032 967 97 17
032 967 97 18

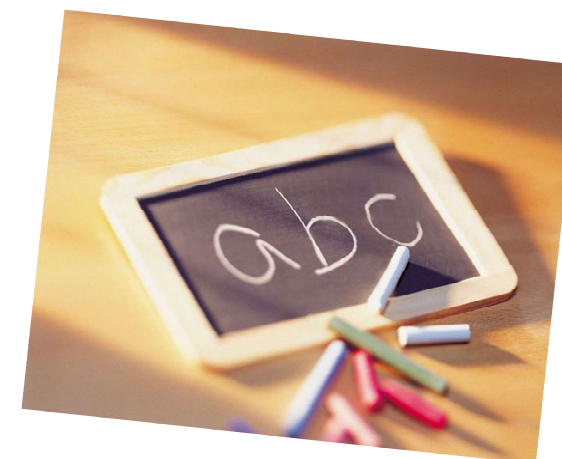
✉ es.ceras@ne.ch

www.ceras.ch



Centre régional d'apprentissages spécialisés

Berne | Jura | Neuchâtel



Unité Ambulatoire de Langage (UAL)

novembre 2015

POUR QUOI ?

Pour l'intégration et le maintien à l'école ordinaire des élèves souffrant de troubles de l'élocution et du langage (type dysphasie).

L'objectif est de permettre à ces jeunes en difficultés de continuer dans un cursus scolaire ordinaire en les outillant de manière adaptée.

POUR QUI ?

L'unité ambulatoire de langage est destinée à des élèves...

... diagnostiqués dysphasiques (ou souffrant d'un grave trouble de l'élocution)

... fréquentant les degrés 1 à 7 Harmos

... habitant le canton de Neuchâtel.

Un accompagnement particulier est nécessaire pour permettre à l'élève de comprendre ses difficultés, pour qu'il puisse acquérir des stratégies d'apprentissage et qu'il apprenne à utiliser les ressources dont il a besoin.

COMMENT ?

Les enseignants spécialisés de l'UAL interviennent directement dans la classe de l'élève pendant les heures d'école ou auprès de l'enseignant titulaire.

Le soutien peut prendre différentes formes :

- ✓ Soutien direct à l'élève, en classe, entre 1 et 4 périodes par semaine, collaboration étroite avec l'enseignant titulaire et l'orthophoniste; suivi individualisé ;
- ✓ Soutien direct à l'enseignant, coaching ;
- ✓ Soutien indirect aux élèves en difficultés qui fréquentent la classe.

En fonction de l'évolution de la situation en cours d'année, la forme et la quantité de soutien dispensé peut évoluer (diminution, augmentation, arrêt ou évolution vers du coaching à l'enseignant).

